



Vente de véhicule suite à succession

Par **CIPION**, le **23/05/2010** à **10:47**

Bonjour,

Suite au décès du chef de famille, la mère a-t-elle le droit de vendre à son seul profit, le véhicule familial, et le camping car, en sachant que les cartes grise étaient au nom des 2 époux. Le couple étant marié sous le régime de la communauté universelle et ont eu 3 enfants.

merci pour la réponse.